

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÉOLUTION EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN PROJET RÉSIDENTIEL SUR LE SITE FORMÉ DES LOTS 1 179 698 ET 1 179 730 - PROJET LOWNEY 8 - 300, RUE ANN**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil de l'arrondissement du Sud-Ouest, suite à l'adoption à sa séance du 6 avril 2010 d'un premier projet de résolution, tiendra une assemblée publique de consultation le 3 mai 2010 à 18 h 30 à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement au 815, rue Bel-Air.

L'objet du présent règlement vise à permettre la démolition des 4 bâtiments présents sur le site pour procéder à la construction d'un projet résidentiel d'environ 500 logements. Le projet est étudié en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, car il déroge aux normes se rapportant aux usages, à la densité maximale et à la hauteur maximale prescrite.

Le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble permet d'autoriser des projets non conformes à la réglementation, tout en respectant les objectifs du plan d'urbanisme.

Le territoire concerné par ce projet particulier comprend la zone visée ainsi que les zones contiguës à celle-ci, ladite zone visée étant délimitée comme suit :

*Description approximative de la zone visée :*

**0544**

Définie par la rue William, la rue de Nazareth, la rue Wellington, la limite de l'arrondissement, la rue Brennan, la rue Ann, l'emprise de la voie ferrée, la rue Ottawa et la rue du Shannon.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera le premier projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h ainsi que dans les bibliothèques de l'arrondissement.

**DONNÉ** à Montréal, ce 15 avril 2010.

Caroline Fisette, OMA  
Secrétaire d'arrondissement

**Renseignements : 514 872-1950**